

Image not found or type unknown



Dettes professionnelles et divorce

Par **sylvie**, le **11/04/2011** à **14:15**

Bonjour, je souhaite divorcer je suis mariée sous le régime de la communauté de biens (pas de contrat de mariage) mon mari avait une EURL dont il était le gérant, il a fermé sa société en décembre 2007 il reste des dettes professionnelles à payer notamment auprès de la CIPAV. Suis-je tenue de payer la moitié de celles-ci ? N'est-ce que je suis responsable tout autant que lui ? Merci de votre attention à propos de ma question